

Traces dialectales et emprunt dans les dictionnaires amazighs : Cas du *Dictionnaire Raisonné du berbère*

SOUAD MOUDIAN
LERIC (URAC 57)
UCD. El Jadida

Résumé : L'amazighe dispose d'une pluralité de dictionnaires essentiellement bilingues. Les principales langues cibles choisies pour la confection de ces outils lexicographiques sont le français, l'espagnol et l'arabe : Biarnay (1917), Renisio (1932), E. Ibañez (1949), De Foucauld (1951), Dallet (1982), etc. Quant aux parlers amazighs et aux régions ciblées, nous signalons ici le tachelhit, le rifain, le tamazight, le touareg, entre autres. Force est de constater l'absence de dictionnaires monolingues (amazighe-amazighe), mais également la focalisation de la plupart des lexicographes sur un seul parler. Toutefois, récemment, la lexicographie amazighe a changé d'approche en visant la langue amazighe commune avec ses différentes variétés. Ainsi, trois dictionnaires ont été publiés dans cette perspective, notamment le *Dictionnaire arabe-amazighe* de M. Chafik (2000), le *Dictionnaire raisonné berbère-français, Parlers du Maroc*, de M. Taifi (2016) et le *Dictionnaire générale de la langue amazighe, amazighe-français-arabe* de l'IRCAM (2017). Nous proposons d'étudier dans le cadre de cette contribution quelques aspects linguistiques et culturels relatifs au *Dictionnaire raisonné* de M. Taifi. Notre but sera d'examiner le traitement que cet ouvrage réserve à la variation dialectale, aux phraséologies, aux mots archaïques et à l'emprunt.

Mots-clés : traces, emprunt, dictionnaire, amazighe, variation dialectale, phraséologie, archaïque.

Abstract: The Amazigh has a number of mainly bilingual dictionaries. The main target languages chosen for the creation of these lexicographic tools are French, Spanish and Arabic: Biarnay (1917), Renisio (1932), E. Ibañez (1949), De Foucauld (1951), Dallet (1982), etc. As for the Amazigh dialects and the targeted regions, we point out here Tachelhit, Rif, Tamazight, Tuareg, among others. It is clear that there are no monolingual dictionaries (Amazigh-Amazigh), but also the focus of most lexicographers on a single language. However, recently Amazigh lexicography has changed its approach to target the common Amazigh language with its different varieties. Thus, three dictionaries have been published in this perspective, notably the Arabic-Amazigh Dictionary by M. Chafik (2000), the Berber-French Raised Dictionary, Speakers of Morocco, by M. Taifi (2016) and the General Dictionary of the Language Amazigh Amazigh-French-Arabic from IRCAM (2017). We propose to study within the framework of this contribution some linguistic and cultural aspects relating to the Reasoned Dictionary of M. Taifi. Our aim will be to study the treatment this book reserves for dialect variation, phraseologies, archaic words and loanwords.

Keywords: traces, borrowing, dictionary, Amazigh, dialect variation, phraseology, archaic.

Introduction

L'amazighe dispose d'une pluralité de dictionnaires bilingues. Les principales langues choisies pour la confection de ces outils lexicographiques sont le français, l'espagnol et l'arabe. Quant aux parlers amazighs et aux régions ciblées, nous signalons ici le tachelhit, le rifain, le tamazight, le touareg, entre autres. Nous constatons ainsi l'absence de dictionnaires monolingues (Amazighe-amazighe), mais également la focalisation de la plupart des lexicographes sur un seul parler, une seule région. Toutefois, nous avons pu remarquer récemment que la lexicographie amazighe a changé d'approche en visant non un seul dialecte (voire un seul parler dans certains cas), mais la langue amazighe avec ses différentes variétés. Ainsi, trois dictionnaires ont été publiés dans cette perspective, notamment le *Dictionnaire arabe-amazighe* de M. Chafik (2000), le *Dictionnaire raisonné du berbère, berbère-français, Parlers du Maroc*, de M. Taifi (2016) et le *Dictionnaire générale de la langue amazighe, amazighe-français-arabe* de l'IRCAM (2017). Ces trois dictionnaires, qui se veulent être des dictionnaires de la langue commune, supposent non seulement des traces mais également une certaine représentativité des principaux dialectes amazighs marocains.

Nous proposons d'étudier dans le cadre de cette contribution quelques aspects linguistiques et culturels relatifs au *Dictionnaire raisonné du berbère* de M. Taifi. Nous allons essayer de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure ce dictionnaire constitue-t-il un dictionnaire de tous les parlers amazighs du Maroc ?
- Quelles traces culturelles contient-il ? Quelle est la place des phraséologies, du patrimoine culturel immatériel et des mots archaïques dans cet ouvrage ?
- Sa nomenclature reflète-t-elle les traces du contact de l'amazighe et des langues étrangères, notamment le français, l'espagnol et l'arabe ?

Nous commencerons par quelques préliminaires théoriques concernant la définition du mot dictionnaire et son importance pour l'apprentissage d'une langue. Nous essayerons, par la suite, d'apporter des éléments de réponse aux questions posées supra.

1. Préliminaires théoriques

1.1. Définition

Un dictionnaire est « un recueil d'unités signifiantes de la langue (mots, termes, éléments...) rangées dans un ordre convenu, qui donne des définitions, des informations sur les signes ». (PR, 1993 : 640). Selon le DFC (1987 : 379), un dictionnaire est le « répertoire des mots d'une langue, rangés dans un ordre en général alphabétique, avec leurs sens, des indications sur les conditions de leur emploi, ou des développements

encyclopédiques ». C'est un outil pédagogique, un ouvrage didactique et pratique. Il est didactique parce qu'il contient des informations générales, objectives qui ont la valeur d'une vérité générale. Il est pratique, car il est composé de messages séparables, lisibles d'une manière indépendante. En fait, il s'agit d'un ouvrage de consultation et non d'un livre ou d'un texte à lire. Les unités qu'il décrit sont structurées puisqu'elles se présentent sous forme d'une suite verticale d'items (entrées, adresses, mots-vedettes, lemme) classées selon un ordre alphabétique ; il s'agit de la nomenclature ou la macrostructure. Les informations sur ces entrées forment des articles ou la microstructure.

Voici une définition plus complète donnée par le dictionnaire de linguistique de J. Dubois (1973 : 151), elle regroupe tous les autres critères :

Le dictionnaire est un objet culturel qui présente le lexique d'une (ou plusieurs) langue sous forme alphabétique, en fournissant sur chaque terme un certain nombre d'informations (prononciation, étymologie, catégorie grammaticale, définition, construction, exemples d'emploi, synonymes, idiotismes) ; ces informations visent à permettre au lecteur de traduire d'une langue dans une autre ou de combler les lacunes qui ne lui permettaient pas de comprendre un texte dans sa propre langue.

Cette définition a l'avantage d'englober à la fois les dictionnaires monolingues et bilingues et de montrer clairement leur utilité.

1.2. Classement des dictionnaires

On classe les dictionnaires selon les critères suivants :

1.2.1. Nature des langues enregistrées (une ou plusieurs langues)

En fonction de la nature linguistique de l'entrée et des informations qui l'expliquent, on distingue les dictionnaires monolingues ou unilingues et les dictionnaires plurilingues ou bilingues. Dans les premiers, l'entrée et la définition se font dans la même langue. Dans les derniers, par contre, les éléments sont hétérogènes ; ils appartiennent à des langues différentes. Ces dictionnaires sont des instruments de traduction.

1.2.2. Nature des données représentées (linguistiques ou encyclopédiques)

Selon que l'information porte sur les signes ou les choses, on distingue deux types de dictionnaires à savoir les dictionnaires de langue et les dictionnaires encyclopédiques. Dans les premiers, l'information porte sur les signes. Autrement dit, les mots sont traités en tant que signes linguistiques, l'article se focalise sur les particularités linguistiques, le genre grammatical, les formes graphique et sonore, l'étymologie, les valeurs expressives, le mode d'emploi, entre autres. Dans les seconds, par contre, l'information porte sur la chose/le référent, c'est pourquoi la nomenclature de ce type de dictionnaires est essentiellement nominale. On étudie les choses dénotées par les mots, c'est-à-dire leur

utilisation, leur origine, leur place dans la culture de la communauté, etc. Le recours à l'iconographie est très fréquent.

1.2.3. Etendue linguistique des dictionnaires

L'étendue linguistique (ou densité de la nomenclature) permet de distinguer dictionnaire général (extensif) où la nomenclature est constituée de tous les signes d'une langue donnée (vocabulaire ancien, dialectal, technique, différents niveaux de langue, etc.) et dictionnaires spécifiques (restrictifs) qui concernent un seul domaine spécifique, limitant ainsi le nombre des termes collectés.

2. Présentation du *Dictionnaire raisonné du berbère* (Taifi, 2016)

Pour confectionner son dictionnaire, un lexicographe suit plusieurs étapes comme la collecte ou la sélection des mots qui constitueront la nomenclature, leur classement, etc. Mais avant d'aborder cette dernière étape, commençons par une présentation générale du dictionnaire qui fait l'objet de notre étude.

2.1. Le titre

Le titre d'un dictionnaire est d'une importance cruciale étant donné qu'il renseigne sur le contenu et le public auquel l'ouvrage est destiné. Le titre du dictionnaire que nous analysons est composé de deux parties : une partie en langue française *Dictionnaire raisonné. Berbère-Français, Parlers du Maroc*, et une partie en langue amazighe : *amawal unziz, tamaziɣt – tafransist, alsiwen n lmeɣrib*. C'est un titre riche en informations comme nous allons le montrer dans ce qui suit.

L'adjectif *raisonné* renvoie au domaine de la raison. Il s'agira donc d'un outil lexicographique auquel « on applique les règles du raisonnement, qui résulte d'un examen réfléchi » (DFC : 980) et qui est accompagné de commentaires explicatifs. Son équivalent amazigh est le terme *unziz* traduit par les adjectifs français intelligent, sage, raisonnable et sensé dans le même dictionnaire⁽¹⁾. Si cet adjectif qualifie généralement des êtres humains, voire animés, rien n'empêche, cependant, son association à un livre, et plus particulièrement à un dictionnaire puisque celui-ci est censé représenter la sagesse et le savoir d'une communauté, il est supposé le faire d'une manière intelligente.

Par ailleurs, la deuxième partie du titre nous renseigne sur le caractère bilingue de cet ouvrage. En fait, l'usager comprend qu'il s'agit d'un dictionnaire bilingue qui choisit deux langues : une langue source, en l'occurrence l'amazighe et une langue cible à savoir le français. En revanche, le lexicographe a préféré utiliser l'adjectif *berbère* au lieu de *amazigh* malgré les supposées connotations péjoratives liées à ce mot qui a été banni du

(1) Cet adjectif n'est pas attesté dans les parlers du Rif, les termes que nous avons relevés sont *nza* (être bien cuit) et *anzez* (brin de cheveux) attesté dans l'expression idiomatique : *am wanzez zi ṭrussi* (Littér. Comme un brin de cheveux (tiré) du beurre : se tirer d'affaire sans dégâts ni difficulté).

lexique officiel représenté par l'Institut de la Culture Amazighe. En fait, nous rappelons, dans ce cadre, à la suite de Cheriguen (1987 : 11) « l'origine traditionnellement retenue pour Berbère, déterminant-adjectif issu d'une onomatopée péjorative se rapportant à une langue inconnue du désignateur grec puis latin (et arabe) et ressentie comme un bredouillement confus ». Il conclut que « Ce serait donc par rapport à un jugement dévalorisant sur la langue berbère que l'ethnonyme se serait formé ». En effet, comme le souligne F. Aït Mous (2011 : 122),

Les intellectuels amazighs mettent en avant l'adoption d'un nom commun. Ils choisissent le terme « Amazigh » et rejettent catégoriquement le nom «Berbère » perçu comme péjoratif. La symbolique du nom est importante dans cette auto-désignation où le groupe social qui construit son identité, corrige et rejette les noms attribués par les autres. Notons cependant, qu'au début de leur revendication, durant les années 1960 et 1970, c'est le mot «berbère » qui est le plus souvent utilisé par les intellectuels amazighs (...). Ce n'est qu'à partir des années 1980 que le terme « amazigh » est explicitement utilisé.

En revanche, quelle que soit l'origine qu'on attribue au mot *berbère*, c'est le nom qui a été donné aux indigènes de l'Afrique du Nord par des étrangers (Égyptiens, Grecs, Romains, Byzantins et arabes).

Donc, Taïfi préfère réutiliser et faire revivre ce terme largement employé par les berbérissants et les chercheurs. Partant du fait que les mots, comme les êtres vivants, sont sujets au changement, nous pouvons dire que si le terme berbère était, au début, imprégné d'une coloration péjorative, il n'en demeure pas moins qu'il a perdu cette connotation de nos jours. Ainsi, dans les dictionnaires du français, ce mot est défini comme suit : « adj. Relatif aux berbères, peuple d'Afrique du nord. n.m. Langue la plus ancienne d'Afrique du nord, parlée par les Berbères » (DFC : 131). Donc, en évoluant, ce mot a changé de forme (*barbare* vs *berbère*), mais également de sens en supprimant cette trace péjorative et dépréciative de sa forme signifiante originelle.

En somme, l'ouvrage est un dictionnaire général de l'amazighe puisqu'il porte sur les parlers du Maroc ou *alsiwen n lmeḡrib*. Dans la partie amazighe, l'ouvrage adopte le terme *amawal*, nom qui ne fait pas partie de sa nomenclature. Il s'agit d'un néologisme traduit dans Ameur (2017 : 113) par *lexique*. Quant au terme *parlers*, il est traduit en amazighe par *alsiwen* (langues : langages et langues), pluriel du nom *ils* (langue).

2.2. La nomenclature

Ce dictionnaire se distingue de la première version (Taïfi, 1992), car la masse lexicale consignée dans cet ouvrage n'est plus, comme dans le précédent, confinée dans le dialecte tamazight qui regroupe

les parlers pratiqués dans le Maroc central, mais comporte aussi (...) des formes de mots et/ou des significations nouvelles attestées dans d'autres zones géolinguistiques berbérophones du Maroc. (Taifi, 2016 : VII).

La nomenclature a été ainsi augmentée (presque 8200 racines contre environ 5000 racines dans Taifi 1992) en puisant dans les différents dictionnaires de l'amazighe mais également dans les corpus de littérature orale. Cela signifie que cet ouvrage contient des traces indéniables des différents parlers amazighs, en l'occurrence le rifain et le tachelhit, le tamazight étant le fond qui a été augmenté. Le recours au patrimoine culturel immatériel suppose la présence de termes lexicaux à forte charge culturelle.

2.3. Classement des entrées et ordre alphabétique

L'ordre alphabétique adopté par les dictionnaires pour le classement des entrées est entièrement arbitraire et n'a d'autres justifications que celle de faciliter la consultation et le repérage immédiat du terme recherché, le cas échéant son absence. Le classement adopté dans le *Dictionnaire raisonné du berbère* est un classement par racines, celles-ci étant classées à leur tour en fonction de l'alphabet latin. Parmi les limites de ce classement est qu'il est lié à une forme abstraite que les lecteurs n'utilisent pas à l'état nu lorsqu'ils parlent, ce qui rend le repérage des mots difficile pour ceux qui ne maîtrisent pas la morphologie de l'amazighe. L'identification de la forme consonantique, commune à un groupe de mots entretenant des liens sémantiques, et qui va s'encastrier dans un schème, constitue un exercice que seul un spécialiste maîtrise bien.

En plus, la consultation n'est rapide que si le lecteur maîtrise l'écriture phonologique et grammaticale adoptée par le lexicographe dans cet ouvrage ; Taifi (*Ibid.* VIII) dit à ce propos :

La première option [écriture phonologique] consiste à reconstituer, quand cela est possible, les éléments constitutifs de la racine qui subissent, lors des réalisations phonétiques, des changements et des altérations dans les formes de mots ou à la frontière des constituants au niveau des séquences syntagmatiques. La seconde option [écriture grammaticale] consiste à rendre transparents et visibles dans l'écriture tous les éléments de la langue, lexicaux ou grammaticaux, constitutifs des énoncés.

Conscient de ce problème épineux auquel se heurtent les lexicographes des langues chamito-sémitiques, Taifi (*Ibid.*) affirme que « La facilité de consultation est sûrement un argument important en faveur de l'ordre alphabétique. Mais elle met en contradiction les besoins du lexicographe et ceux du lecteur ». Il se pose la question « Faut-il donc adopter un ordre artificiel pour faciliter la recherche au lecteur et sacrifier par conséquent les exigences de la langue elle-même ? »

En somme, ce problème du classement par ordre alphabétique ou par racine rappelle le débat classique sur le regroupement et le dégroupement des dérivés. Le *Dictionnaire raisonné du berbère* a tranché en faveur du regroupement des dérivés par racine et partant en faveur du respect des structures sémantiques de la langue.

3. Variations et traces dialectales

Le *Dictionnaire raisonné du berbère* se veut un dictionnaire qui vise la reconstitution du système de la langue. Il applique de ce fait une méthodologie qui met en valeur l'unité de l'amazighe et qui vise la réduction de l'étanchéité et des frontières entre les différents parlers. Cet objectif sera atteint, à notre avis, à travers la collecte de toutes les variétés lexicales de la langue sans considération de leur origine dialectale ou régionale. Cette masse lexicale sera un facteur d'enrichissement de la langue qui ne cesse de s'appauvrir à cause du recours excessif à l'emprunt. Ainsi, Taifi (IX) signale dans l'introduction que le « traitement des variétés lexicales dans le cadre de la synonymie ou paronymie, en considérant que les formes de mot rapprochées de par leurs affinités de sens, appartiennent au lexique de la langue berbère, indépendamment de leur actualisation dans tel ou tel parler ». Nous allons essayer de le voir à travers le relevé des traces des parlers rifains dans cet ouvrage⁽²⁾.

Le passage en revue des entrées nous permet de parler de la non représentativité du rifain dans le *Dictionnaire raisonné du berbère*. Pour illustrer notre propos, nous commencerons par ce que la grammaire traditionnelle appelle mots de liaison, c'est-à-dire les prépositions et les conjonctions.

Ainsi, certains mots grammaticaux attestés en rifain ne font pas partie de la nomenclature de ce dictionnaire, c'est le cas de certaines conjonctions exprimant la cause (*mizeg* / parce que, *wamn* / puisque, *wami* / puisque), la condition (*meelik* / si, *hmri* / si, *mri* / si), le temps (*xmi* / quand, *xmini* / quand, *açmi* / quand), etc.

Il en va de même pour les noms communs. Les exemples sont nombreux dans ce cas. Nous allons nous contenter d'en citer quelques-uns :

- Noms relatifs au corps humain⁽³⁾ : *azkmuđ*, *ažebuđ*, *arremt* (corps), *ackuk*, *azarkuk*, *aceue*, *acewwaf*, *aceppuc* (cheveux), *aḥarēus*, *aḥeue*, *taḥarquqt* (œil), *ağenzur*, *axencab*, *aqenfiḥ*, *ağembub*, *asarmuḥ*, (visage), *abexuđ*, *faxx*, *amexbac* (main), *afentuc*, *aşlabbah*, *afekruḥ* (pied), *aşdir*, *acarmim*, *ağarmur*, (ventre), *aqaruε*, *agaruḥ* (tête), etc.

- Qualités et défauts : (*a*)*migiṣ*, *taṣmigiṣt* / *iğiṣ* / *tiğiṣsin* (intelligent / intelligente / être intelligent / intelligences), *aseḥḥan*, *taṣḥḥant*, *iṣḥḥ*, *tuṣḥḥent* (beau, belle, être beau, beauté), *εuḥffen* (devenir moche, mauvais), *seuḥffen* (rendre mauvais, moche),

(2) Le choix de cette variété est dû au fait que nous la maîtrisons parfaitement.

(3) Certains noms sont péjoratifs et appartiennent à un niveau familier.

acedbi, tacedbit (homme ou femme ayant une belle taille), *aqejmamar, ṭaqejmammart, qqejmummar* (radin, radine, être radin), *aqezzaz, ṭaqezzazt* (avar, avare), *aqudaq, taqudaqt, qquded, tuqudedt, squded* (court, courte, être court, fait d'être court, rendre court), *akkuh, takkuht, kkukkeh, tukukkeh, skukkuh*, (petit, petite, être petit, petitesse, rapetisser), etc.

- Verbes : *bbi* (chercher des poux sur la tête de quelqu'un), *bbartutti* (être fainéant), *bbartuṭtes* (être plein de boue), *bbarquqqi* (avoir les yeux grands ouverts), *aḍef* (entrer), etc.

- Verbes dérivés : *ṣbarqε* (causer une enflure à quelqu'un), *sbareq* (démentir quelqu'un par des faits), etc.

Dans certains cas, le sens cité pour un mot donné est différent de son sens en rifain. Le nom *anegmar* veut dire *chasseur* en tamazight alors qu'il signifie *chat* en rifain.

Sur le plan morphologique, nous avons constaté un écart important entre les structures morphologiques retenues et celle des parlers rifains. Nous faisons référence ici aux variations des verbes en fonction des thèmes verbaux et aux variations des noms au pluriel. En d'autres termes, quand le même mot existe dans tous les parlers berbères, les variations morphologiques des noms ne sont pas les mêmes :

- *stilu* (stylo) : forme du pluriel : *stiluyat* ; en rifain : *stilawat*.
- *agyul* (âne) : pluriel : *igyaln* ; en rifain : *igyal (igyar)*.
- *ajdid* (oiseau) : pluriel : *ijḍaḍ* ; en rifain : *ijḍiden*.
- *andu* (van) : pluriel : *indan/inuda* ; en rifain : *indwa*.
- *awal* (parole, mot) : pluriel : *iwaliwn* ; en rifain : *awalen (awaren)*.
- *gmer* (chasser) : incaccompli : *gemmer* ; en rifain : *gemmar*.
- *ḥasb* (compter) : accompli négatif : ur *ḥasb* ; rifain : ur *ḥisb*, etc.

4. Phraséologies

La définition citée ci-dessus montre qu'on peut consulter un dictionnaire pour y chercher divers types d'informations comme la graphie, la prononciation, l'origine étymologique, le sens et la signification des mots, leur forme, leur condition d'emploi dans le discours et leur comportement syntaxique, leur nature et genre grammatical, la relation qu'ils entretiennent avec d'autres mots du lexique, l'appartenance aux divers niveaux de langue, les expressions idiomatiques et les proverbes, etc. Nous nous intéresserons dans ce qui suit à ces deux dernières informations qu'on peut regrouper sous l'appellation *phraséologie*.

Le terme de phraséologie désigne une branche ou un domaine de la linguistique qui s'occupe de l'étude de tout ce qui est figé dans une langue, c'est-à-dire expressions figées, parémies et collocations. Ces trois types de constructions forment un ensemble non négligeable ; leur fréquence et leur productibilité font qu'on ne doit nullement les qualifier d'exceptionnels ni de cas particuliers. Vu leur importance, certains lexicographes n'hésitent pas à citer les proverbes et dictons relatifs à une entrée. Nous allons voir, dans ce qui suit, le traitement qui leur a été consacré dans le dictionnaire que nous étudions.

Prenons l'entrée *neġ* de la racine *NG²* (p. 689) pour illustrer ce que nous venons de dire. Le lexicographe commence par la transcription phonologique du mot inséré dans un schème, en l'occurrence *neġ*. La nature grammaticale du mot n'est pas signalée. La deuxième information fournie concerne la morphologie verbale puisque le mot en question est un verbe. Ainsi, sont données les formes de l'accompli, de l'inaccompli et de l'accompli négatif. Il passe ensuite au premier sens du mot (tuer, faire mourir), à l'emploi dans le discours et au comportement syntaxique de ce mot-vedette. Les exemples donnés tracent également les contours de l'aire sémantique du verbe. Certains constituent des expressions figées au sens large du terme, information qui n'est pas signalée d'une manière explicite. Autrement dit, ces expressions idiomatiques ne sont pas précédées des marques d'usage dédiées à cet effet comme c'est le cas dans les dictionnaires de langue : Loc. (abréviation de locution). Le traitement des proverbes n'est pas le même. En effet, le seul proverbe inséré est précédé d'une marque d'usage à savoir *prov*. La traduction littérale est donnée ainsi que le sens de la parémie :

« *ur ineqq ieejliyen ġas bab n yigr* (prov. : litt. Ne tue les veaux que le propriétaire du champ – sous-entendu parce que les veaux broutent les jeunes pousses), il faut toujours chercher les mobiles de toute action. ».

L'entrée *aġyul* (*ibid.* 321) n'est pas aussi riche que la précédente. En fait, le lexicographe n'a pas signalé l'appartenance catégorielle du mot qui est un nom, le lecteur pourra le détecter à travers le (*u*) qui montre qu'il s'agit d'un nom qui varie à l'état d'annexion, le *a* initial devient un *u*, et à travers la forme suivante qui représente la forme du pluriel. Deux sens sont signalés à savoir l'animal et le point marqué dans un jeu. Après les synonymes, le dictionnaire illustre les deux sens par un proverbe et une expression idiomatique. Cependant, il ne signale nullement que les deux appartiennent au domaine de la phraséologie :

« *neqqes i tbarda, isfurđ uġyul* (nous avons piqué le bât et l'âne s'est mis à ruer), se dit de qn. Qui réagit à des propos qui ne lui sont pas destinés. • *iga dig-s aġyul*, il a marqué un point contre lui (dans un jeu) ».

Les proverbes et les expressions figées constituent un domaine riche par les informations qu'ils englobent, par les représentations et les images qu'ils véhiculent et surtout par les traces lexicales et culturelles qu'ils sauvegardent. Ils touchent à tous les domaines de la vie de l'homme à tel point qu'on peut recenser au moins un proverbe ou une expression figée pour chaque terme lexical. Certains d'entre eux ont suscité l'intérêt de la sagesse populaire plus que d'autres, c'est le cas des noms des animaux et des noms des parties du corps humain par exemple.

Cependant, le traitement du figement varie d'un dictionnaire à l'autre. Après la considération de plusieurs articles, nous pouvons conclure que les collocations et les expressions idiomatiques sont largement employées dans ce dictionnaire contrairement aux proverbes. Mais l'absence de marques soulignant leur spécificité empêche le lecteur de faire la distinction entre les différents types de phrases figées et les phrases libres.

Par ailleurs, le *Dictionnaire raisonné du berbère* recourt aux chants pour illustrer l'emploi de certains mots :

« *ur ihenna ġas cceg a war imejjan ~ ur da d tawyed lexbar i may ijran* ! (chant), ne vit en paix que toi le sourd (dépourvu d'oreilles) ~ tu n'es jamais au courant des nouvelles de ce qui se passe ». (*Ibid.* 603).

ur as samḥ i tiḍt, mur idd i uraea, ur y i itḍar wul xef wenna ur dig-i iseksiwn (chant) Je ne pardonnerai jamais à ma prunelle ; sans la vue, mon cœur ne se serait pas épris de celui qui ne faisait aucun cas de moi (*Ibid.* 536).

La mise en valeur de la richesse lexicale de l'amazighe passe nécessairement par la prise en charge des termes lexicaux et des expressions à forte charge culturelle, les chants, les proverbes et les expressions figées, car ils constituent des témoins de la culturalité de la langue.

5. Mots anciens et archaïques

Nous illustrons ce cas de figure par quelques termes que nous avons jugés archaïques ou anciens dans les parlers du Rif. En effet, la nomenclature du *Dictionnaire raisonné du berbère* est constituée de plusieurs mots anciens référant à des objets traditionnels qui demeurent utilisés dans certaines régions essentiellement rurales. Voici quelques exemples :

- *azembil* : boîte dans laquelle on met des grains de thé. (*Ibid.*1118). Elle est dite également *turḥiet wwatay* (boîte à thé) en rifain.

- *andu* : plateau, van de sparterie, muni de deux anses. En plus de ce terme, on utilise *tazwayt* en rifain, nom attesté dans le proverbe suivant : *timewca s tezwayin, areṭṭar s tgenjayin* (Littér. Le don par des vans, le prêt par cuillères, trad. Intell. Quand on donne

(offre), on ne compte pas car celui qui reçoit ne remboursera rien, mais quand on prête, on doit tout calculer et compter pour que celui qui reçoit puisse rembourser ses dettes).

- *ttrid* : pain sans levain en forme de crêpe. (*Ibid.*1018). Il s'agit d'un mets dont la préparation est surtout bien maîtrisée par les vieilles femmes.

- *aqeşri* : grand plat, cuvette, jarre, cruchon pour le beurre (*Ibid.* 781) ; *taqeşrit* : assiette, plat, bol. Les deux renvoient aux ustensiles utilisés par les anciens berbères.

- *arfas* : action de mélanger de petits morceaux de pain avec du beurre fondu ou du bouillon. Ce mets est dit également *aman inţwen* (eau qui saute) ou *čexčuxa* en rifain.

- *tareffist* : sorte de mets fait avec des petits morceaux de pain, mêlés à des dattes écrasées et arrosées de beurre fondu ou du bouillon. (*Cf.* la racine *RFS*, p. 813).

La traduction littérale de ces termes permet d'orienter le lecteur vers certaines catégories ou espèces, mais elle n'en rend pas le sens exact. Conscient de cette contrainte, Taifi fait appel à des périphrases pour fournir à celui qui consulte le dictionnaire des définitions plus étendues comme il l'a fait pour les mets signalés supra.

En définitive, les termes que nous avons passés en revue, et bien d'autres, évoquent des réalités culturelles liées étroitement à l'espace amazigh, « Ils renseignent sur une certaine vision du monde et également sur un certain mode de vie qui pourrait être comparé à la conception moderne dans le but d'étudier les changements qui touchent le lexique et la société » (Moudian, 2018 : 72).

6. Néologisme, emprunt et évolution de la langue

Le monde est caractérisé par le changement et l'évolution. Les langues n'échappent pas à ce phénomène. Dans ce qui précède, nous avons vu qu'il est difficile de délimiter le lexique d'une langue puisque celle-ci subit constamment des déperditions et des enrichissements. Des mots naissent et d'autres tombent en désuétude pour céder la place à d'autres. L'emprunt lexical constitue un facteur important qui participe à l'évolution d'une langue. L'intégration d'un emprunt passe par trois étapes. Il est d'abord un *xénisme* quand il est senti comme un terme étranger, on l'explique par des périphrases et on l'introduit par des marques particulières dans le discours. On parle de *pérégrinisme* quand il s'agit d'un xénisme suffisamment connu et ne nécessitant aucune explication. A la fin, il devient un *emprunt* intégré. Les dictionnaires ont tendance à exclure les xénismes et à intégrer les emprunts.

L'amazighe, comme toutes les langues, a subi l'influence des langues avec lesquelles elle est entrée en contact. Elle a, de ce fait, intégré une pluralité de termes étrangers. Comment le *Dictionnaire raisonné du berbère* traite-t-il ce phénomène linguistique ?

Dans son introduction, Taifi affirme que « ce sont surtout les emprunts faits à l'arabe qui constituent la plus grande partie des apports étrangers ». Toutefois, étant donné

que l'arabe et le berbère appartiennent à la même famille de langues, en l'occurrence le chamito-sémitique, les deux systèmes contiennent nécessairement un fond lexical commun. Il poursuit que :

Dans l'état actuel, le berbère et l'arabe dialectal marocain sont en contact étroit. Il y a donc inévitablement emprunt de part et d'autre, et il n'est pas toujours aisé de statuer sur la provenance de certaines racines. (...) L'examen de l'ensemble lexical montre que les racines communes aux deux systèmes ne sont pas toutes exclusivement arabes. Les rapprochements notés dans ce dictionnaire n'indiquent pas l'origine des racines berbères mais qu'il y a, en synchronie, simple similitude entre le berbère et l'arabe (*Ibid.* X).

S'agissant de l'emprunt à d'autres langues, Taifi (*Ibid.*) affirme : « J'indique aussi, de façon sporadique et quand cela me semble plausible, l'origine des emprunts faits à d'autres langues, notamment au français, à l'espagnol, au latin et au turc ». Cependant, nous avons constaté que, d'une manière générale, le dictionnaire n'intègre pas les emprunts à l'espagnol. Nous faisons référence ici aux termes parfaitement intégrés au système du rifain. Voici quelques exemples pour illustrer notre propos :

- *plaṭanu* (bananes) : terme employé plus fréquemment que *lbanan* (bananes).
- *kama* (lit) : dit également *qama*. Cet emprunt a remplacé un terme archaïque, en l'occurrence *arrfid* qui n'est autre qu'un lit construit avec de la terre et de la paille. Donc, il s'agit d'un emprunt de nécessité et non de luxe.
- *saḥana* (drap) : il en va de même pour cet emprunt qui dénote un objet moderne et différent du référent du nom *arīzar*.
- *kurtca* (couvre-lit) : étant une réalité nouvelle, cet objet n'a pas d'équivalent en rifain, les locuteurs se trouvaient dans l'obligation d'adopter ce terme pour nommer cette nouvelle réalité.
- *lampa* (grand verre ou coupe) : ce terme est utilisé généralement par les citadins, ailleurs, c'est les termes *lkas / rkas / akasru / aḡaraf* qui sont utilisés.
- *lampara* (lustre).
- *ḥirdi* (vert) : il s'agit dans ce cas d'un emprunt de luxe puisque le terme *azegza* reste largement utilisé.
- *plantca* (fer à repasser).
- *gaffat* (lunettes), etc.

La liste des termes écartés mais parfaitement intégrés au système de la langue concerne tous les mots dont la première lettre est la consonne *p*. Ainsi, nous relevons dans

le dictionnaire de Seghoual trois pages constitués de mots dont la première consonne est *p*. Il ne s'agit pas uniquement de mots empruntés à l'espagnol. Le passage en revue de ces différents termes permet de constater qu'il s'agit de mots parfaitement intégrés au système de la langue, certains relèvent du lexique fondamental, d'autres donnent lieu à d'autres formes essentiellement dérivées. C'est le cas du verbe *pintcar* (crever/éclater) qui donne lieu au verbe dérivé causatif *spintcar* (faire crever, faire éclater) par l'ajout du suffixe causatif *s*. C'est le cas également du nom *plantca* (fer à repasser) qui donne lieu au verbe *plantca* (repasser), *aplantci* (repassage des vêtements).

La raison de l'exclusion de ces emprunts en est, peut-être, le fait que ces termes sont attestés dans le discours avec une consonne étrangère au système linguistique d'accueil, [p] en l'occurrence. Cela pose un problème au lexicographe. S'il décide de les intégrer, il sera en contradiction avec la transcription adoptée, à savoir une transcription phonologique, le son attesté ne faisant pas partie des phonèmes de la langue. Mais en ignorant ces mots, on écarte une partie du lexique attestée dans une région importante. Cela « conduirait à remettre en cause la notion même de dictionnaire qui sert à attester l'usage » (Berkai, 2013 : 57).

Conclusion

Le lexique d'une langue ne cesse de changer et de subir des déperditions et des enrichissements ; il n'est pas un ensemble fini et fermé. Au contraire, il est un système ouvert, non autonome et difficile à délimiter. Sa collecte et sa description diffèrent en fonction du point de vue adopté par le lexicographe. S'il est vrai qu'aucun dictionnaire ne peut prétendre à l'exhaustivité, il n'en demeure pas moins que c'est un ouvrage de référence qui confère une certaine légalité et pérennité aux mots qu'il contient. En effet, un usager qui doute de l'existence d'une unité lexicale aura tendance à recourir au dictionnaire pour avoir la bonne réponse.

S'agissant de la langue amazighe, qui, jusqu'à une date récente, était une langue orale, le rôle du dictionnaire devient plus important, car il permet non seulement la collecte du lexique mais également sa sauvegarde. En plus, l'enseignement d'une langue suppose deux outils indispensables à savoir une grammaire et un dictionnaire.

Pour toutes ces considérations, la confection d'un dictionnaire général de l'amazighe⁽⁴⁾ doit être une priorité pour les recherches en lexicographie amazighe. Une importante base de données existe déjà, dont le *Dictionnaire raisonné du berbère*. Elle

(4) Dans la présentation du *Dictionnaire général de l'amazighe*, l'équipe éditoriale affirme qu'elle « ambitionnait un dictionnaire en bonne et due forme fournissant des définitions exhaustives ainsi que des illustrations d'emploi, seulement, et comme la standardisation de la langue sur le plan morphologique et syntaxique est un processus en cours, en tout cas non encore achevée, l'idée a été ajournée et le travail s'est concentré sur l'objectif suivant : recueillir la matière lexicale existante dans les différents documents lexicographiques, en constituer une première nomenclature, l'enrichir au fur et à mesure de l'avancement du travail terminologique » (*op.cit.* 4).

doit être par complétée par des enquêtes sur le terrain, enquêtes qui concerneront les différentes variétés de l'amazighe du Maroc d'une part et qui s'ouvriront sur les corpus de la littérature orale, d'autre part, une ouverture qui s'impose puisque le dictionnaire est aussi un objet culturel.

Bibliographie

- Aït Mous, Fadma, « Les enjeux de l'amazighité au Maroc », *Confluences Méditerranée*, 2011/3 N°78, Paris : L'Harmattan, pp. 121-131.
- Ameur, Meftaha et al., *Dictionnaire générale de la langue amazighe, amazighe-français-arabe*, Rabat : IRCAM, 2017.
- Baardewijk-Rességuier, Jacqueline, « *Les mots de la culture* ». In A. Hulk (dir.). *Du lexique à la morphologie : du côté de chez Zwaan*, 29-43, 1993. Leiden : Brill Rodopi.
- Biarny, Samuel, *Etudes sur les dialectes berbères du Rif : Lexique, textes et notes de phonétique*, Paris : Leroux, 1917.
- Berkai, Abdelaziz, « Quelques problèmes macrostructurels en lexicographie berbère », *Synergies Brésil* n°11 – 2013, pp. 49-65.
- Chafik, Mohamed, *al muejamu al ʿarabi al ʾamāzīgī [Dictionnaire arabe-amazighe]*, tome I, Rabat : Editions de l'Académie du Royaume du Maroc, 2000.
- Dallet, Jean - Marie, *Dictionnaire kabyle-français*, Paris : Selaf, 1982.
- Dubois, Jean, *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse, 1973.
- Foucauld, Charles, (Le père de), *Dictionnaire touareg-français, Dialecte de l'Ahaggar*, 4 vol., Alger : Imprimerie nationale. 1951.
- Gonzalez Rey, Isabel, *La phraséologie du français*, Toulouse : Presses universitaires du Midi, 2015.
- Ibanez, Esteban, *Diccionario rifeño-español (etimológico)*, Madrid : Instituto de Estudios Africanos, 1949.
- Moudian, Souad, « Les proverbes rifains témoins de la culturalité et de l'évolution de la langue », *De la culturalité des langues*, Revue *Langues, Cultures, Communication* L2C, Vol. 2, N°2, Université Mohammed Premier, Oujda, pp. 61-76, 2018.
- Renisio, Alphonse, *Etude sur les dialectes des beni Iznassen, du Rif, et des Senhaja de Sraïr. Grammaire, textes et lexique*. Paris : E. Leroux. 1932.
- Rey, Alain, *Le lexique : images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, A. Colin. 1977.
- Seghoul, Mohamed, *Dictionnaire tarifit-français*, Thèse de doctorat d'état, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Tétouan, 2000.
- Taifi, Miloud, a) *Dictionnaire tamazight-français (Parlers du Maroc central)*, Ed. L'Harmattan / Awal, Paris, 1992.
- Taifi M., b) *Sémantique linguistique. Référence, prédication et modalité*, Publications de la faculté des lettres de Fès, 2000.
- Taifi, Miloud, c) *Dictionnaire Raisonné. Berbère – Français. Parlers du Maroc*. Rabat : IRCAM, 2016.

Miloud Taïfi, Patrice Pognan, « Un dictionnaire en tant que corpus : Traitements informatiques du dictionnaire raisonné berbère – français de Miloud Taïfi », *Les ressources langagières : construction et exploitation*, le 4^{ème} atelier international sur les technologies de l'information et de la communication pour l'amazighe, N° 27, Rabat : IRCAM. 2013, pp.33-51.

Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, de Paul Robert, sous la direction de J. Rey-Debove et A. Rey, Paris, 1993.

Dictionnaire du Français Contemporain, sous la direction de J. Dubois, Paris : Larousse. 1987.

Cheriguen, Foudil, « Barbaros ou Amazigh. Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord », https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1987_num_15_1_1349.

